Le GUIDE des FAMILLES

Crèches, Multi Accueil, écoles, restauration scolaire,
accueils ludiques autour de l'école,
loisirs le mercredi après-midi,…

Edition 2015/2016

Guide téléchargeable sur www.chelles.fr

VILLE DE CHELLES

Accompagner les familles chelloises et proposer des services de qualité pour faciliter le quotidien sont une priorité pour mon équipe municipale.

Organisation, inscriptions pour l'année scolaire 2015/2016

La Ville de Chelles ne ménage donc pas ses efforts pour développer son action : création de Relais d'Assistantes maternelles Annexes, lancement du Multi Accueil en crèches, nouveau Forum d'information sur les modes de garde. La Ville a également réalisé depuis un an de nombreux investissements et travaux pour améliorer les conditions d'accueil dans toutes les structures scolaires et petite-enfance. Demain, les tableaux numériques, si pratiques pour l'apprentissage, feront leur apparition dans les écoles.

Nous avons conçu ce nouveau guide des Familles 2015-2016 dans cette démarche qualitative. Regroupé en un seul document, nous vous invitons à retrouver une information claire sur l'ensemble des services fournis par la Ville de Chelles.

Une nouveauté de taille cette année pour vous simplifier la vie : **le nouveau portail Espace Citoyens-Familles en ligne.** Pratique et intuitif, il vous permet notamment d'obtenir en quelques clics depuis chez vous de nombreux documents administratifs indispensables, d'envoyer certaines demandes et de régler des factures. Pratique !

Toujours plus à l'écoute, **les services municipaux ainsi que mon équipe restent à votre entière disposition** pour vous accompagner dans vos démarches.

Bonne lecture !

Brice Rabaste
Votre Maire

Sommaire

Les nouveautés p. 7

Jusqu'à 12 ans : accueils, écoles, activités,... p. 15

Les tout-petits
A l'école
Les activités autour de l'école, le mercredi après-midi, pendant les vacances

Inscriptions, réservations... suivez le guide p. 35

4 étapes incontournables
Où, quand et comment entreprendre vos démarches ?
Réservations : mode d'emploi
Calendrier pratique

Demande de prélèvement automatique p. 43

Les nouveautés

NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DE L'ESPACE CITOYENS-FAMILLES POUR VOUS FAIRE GAGNER DU TEMPS

Demande de calcul de quotient familial
Vous pouvez faire directement votre demande de calcul en ligne. Il suffit de joindre les justificatifs nécessaires qui sont eux-mêmes téléchargeables sur les sites de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et de l'administration fiscale.

Réception des factures en ligne
Les familles ayant adhéré au service de paiement en ligne ne recevront plus les factures par courrier. Les factures seront disponibles sur l'espace citoyens-familles.

Pour la rentrée de septembre 2016
Les inscriptions en CP seront effectuées automatiquement par une montée de niveaux de l'ensemble des élèves de grande section dans leurs écoles de secteur. Les fiches d'inscription seront transmises par courrier aux familles. Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans une école hors secteur devront effectuer la démarche de demande de dérogation.

+ d'infos p 36

A savoir :

UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE UNIQUE ET PRÉ - REMPLIE

Les familles dont les enfants sont déjà inscrits ont reçu à leur domicile leur dossier administratif déjà pré-rempli. Si aucune modification n'est à apporter, il suffit de renvoyer le dossier signé, sans aucune autre pièce justificative.

Cette inscription unique permet d'accéder à la plupart des services municipaux : accueil ludique, restauration, études surveillées, séjours vacances…
Les familles, devant faire cette inscription pour la 1ère fois, doivent se présenter à la Mairie - Espace Services (sans rendez-vous).

+ d'infos page 25

LA RESTAURATION SCOLAIRE ACCESSIBLE À TOUS LES ENFANTS

(Sous réserve de l'inscription administrative unique)

Quelle que soit la situation professionnelle des parents, chaque enfant scolarisé en maternelle ou élémentaire peut déjeuner au restaurant scolaire de son école.

L'accès est « à la carte » ; les parents précisent au jour le jour à l'enseignant si l'enfant déjeune ou non. En revanche, **la réservation est indispensable pour le déjeuner du mercredi midi**.

+ d'infos page 30

QUOTIENT FAMILIAL ET TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES EN ANNÉE CIVILE

En cohérence avec le fonctionnement de l'administration fiscale (impôts sur le revenu), le quotient familial et les tarifs municipaux sont réactualisés chaque début d'année civile et valables pour l'année entière.

+ d'infos page 35

RÉSERVATIONS ET DEMANDES DE PLACES EN LIGNE SUR L'ESPACE CITOYENS-FAMILLES

Les réservations pour les après-midis loisirs du mercredi et pendant les vacances peuvent s'effectuer directement en ligne sur l'Espace Citoyens-Familles via le site www.chelles.fr.
Aucune réservation n'est nécessaire pour les accueils du matin et du soir (sauf pour les études surveillées).
Les réservations (ou modifications de réservations) sont possibles jusqu'à 2 semaines avant le mercredi ou le début de la période de vacances concernée.

+ d'infos page 35

UNE COMMUNICATION PAR SMS, PAR MAIL PLUS EFFICACE POUR LES FAMILLES

Les familles peuvent recevoir des informations concernant leur enfant sur leur téléphone portable par sms ou sur l'espace personnalisé de l'Espace Citoyens-Familles : périodes de réservation pour les accueils de loisirs, dates d'inscription pour les séjours, stages sportifs, règlement des factures, actualité concernant leur enfant (déroulement de séjours, actualité à l'école, programme de l'accueil de loisirs,…)

DES DÉMARCHES POSSIBLES PAR CORRESPONDANCE

Faire calculer son quotient familial, envoyer son dossier administratif, ses demandes de places ou de réservations ... de nombreuses formalités sont toujours possibles sans se déplacer, par courrier ou par mail.

Tous les bulletins de réservation et de demande de place sont téléchargeables sur le site www.chelles.fr et disponibles en mairie à l'Espace Services et dans les accueils ludiques.

Réservations et demandes de places en ligne

Réservations pour les accueils de loisirs des vacances et des mercredis après-midi. Demandes de place pour les études surveillées, places en crèche.

Plus simple, plus rapide : en service à partir du 1er juillet 2015, l'Espace Citoyens-Familles sur le site **www.chelles.fr**

- **Réception des factures**
  Directement sur votre espace citoyens-familles
- **Demande de calcul du quotient familial**
  A effectuer en ligne
- **Réservations accueils de loisirs**

Bénéficier d'un espace personnalisé

Actualité sur les activités concernant votre enfant, les informations sur son école ou l'accueil de loisirs qu'il fréquente, les changements éventuels.

Consulter, imprimer, régler vos factures

en ligne via PAYBOX, un système de paiement sécurisé.

Modifier à tout moment les informations

qui vous concernent : changement de numéro de téléphone ou adresse mail.

Modalités d'application des pénalités et majorations

Les retards et les absences d'inscription ou de réservation **augmentent considérablement le coût des services proposés par la ville à l'ensemble des Chellois.** Aussi, **pour éviter les abus et les dérives**, la municipalité a choisi de mettre en place de manière claire et lisible des pénalités et des majorations tarifaires en cas de non-respect des délais et des procédures.

Pénalites liées à l'absence d'incription

Si l'enfant n'a pas d'inscription administrative…

- Dès la première présence de l'enfant sans inscription préalable, une lettre de relance avec les fiches A et B vous sera envoyée avec un délai de retour sous 8 jours.
- Si l'enfant se présente de nouveau sans inscription, une pénalité de 25€ doublée d'une convocation de la famille vous sera adressée.
- A la 3e relance, une pénalité de 50€ supplémentaire sera mise en place et la municipalité se réserve le droit de faire ramener l'enfant à son domicile. L'enfant ne sera alors plus accepté les jours suivants.

Pénalites liées au retard à la sortie des centres de loisirs

A partir de 15 mn de retard : **8€ par ½ heure**

Après 1h de retard : **16 € par ½ heure supplémentaire**

Toute ½ heure commencée est due.

Pénalites et majorations liées aux réservations

Réservations hors-délais : une majoration de 1,5 sera appliquée sur le tarif en vigueur.

Réservations faites dans les délais mais absence de l'enfant sans justificatif : Facturation normale.

Enfant venant sans réservation : Une majoration de 1,5 sera appliquée à laquelle s'ajoute une pénalité forfaitaire de 25€

Jusqu'à 12 ans :

- Les tout-petits
- A l'école
- Les activités autour de l'école, le mercredi après-midi, pendant les vacances

LES TOUT-PETITS

La commune de Chelles propose aux familles différentes formules d'accueil : multi accueils (accueil collectif et occasionnel) ainsi que des Relais Assistantes Maternelles, espaces d'information ouverts aux familles et aux professionnelles. Depuis février 2015, 4 Relais Assistantes Maternelles annexes complètent l'offre Petite Enfance de la ville.

Au sein d'équipements fonctionnels et accueillants, les équipes de la Petite Enfance s'investissent pleinement pour favoriser la découverte et l'épanouissement de chaque enfant.

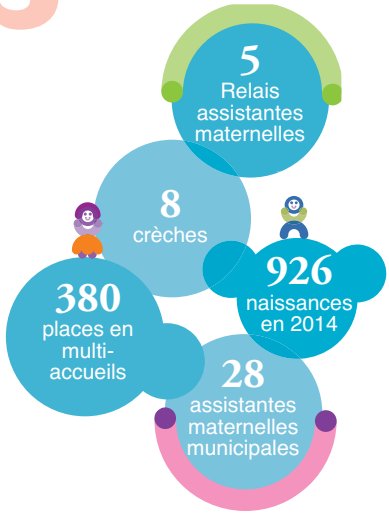

Futurs parents : conseils pratiques

1 . *La reconnaissance anticipée*

Si vous vivez en union libre ou si vous êtes pacsés et que vous attendez un enfant, la reconnaissance anticipée - acte juridique - permet d'établir officiellement et de façon irrévocable la filiation avec l'enfant. En effet, lorsque les parents ne sont pas mariés, celle-ci n'est pas automatique pour le futur père. Elle permet aussi l'exercice légal automatique de l'autorité parentale du père. A défaut, c'est la mère seule qui l'exerce jusqu'à la reconnaissance. Pour l'établir, il vous suffit de vous rendre dans la mairie de votre choix, muni d'une pièce d'identité.

2 . *La déclaration de naissance*

La naissance d'un enfant doit faire l'objet d'une déclaration à la mairie du lieu de naissance, au maximum, dans les 3 jours (à compter du lendemain du jour de l'accouchement). Dans certains hôpitaux ou cliniques, les services de l'état-civil organisent des permanences au sein de l'établissement.

3 . *Les différentes aides possibles :*

a/ Dispositif PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)

Pour la naissance, l'adoption d'un enfant, les modes de garde, vous pouvez bénéficier d'allocations de la Caisse d'Allocations Familiales, dont les montants varient en fonction de votre situation familiale et financière :

- Prime à la naissance ou à l'adoption
- Allocation de base
- Complément de libre choix du mode de garde (pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée)
- Complément de libre choix d'activité pour les parents qui réduisent ou cessent leur activité pour élever leur(s) enfant(s). Renseignements : CAF de Seine-et-Marne

CAF
de Seine-et-Marne
77024 Melun cedex
0 810 25 77 10
Prix d'un appel local
depuis un poste fixe
www.melun.caf.fr

b/ Les aides et espaces d'information du Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Bébé Bonus
Depuis le 1er juillet 2006, le Département verse une aide financière aux familles résidant en Seine-et-Marne et qui emploient, pour la garde de leur(s) enfant(s), une assistante maternelle agréée (hors crèche familiale) ou un(e) employé(e) à domicile déclaré(e), jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

L'allocation est versée chaque trimestre et son montant est déterminé en fonction de la situation individuelle de la famille (niveau de revenus et nombre d'enfants à charge).
Renseignements Hôtel du Département

Service de la PMI (Protection Maternelle Infantile) -
Maison Départementale des Solidarités du Conseil Général de Seine-et-Marne

- Suivi de la grossesse : consultations prénatales, suivi à domicile par une sage-femme pendant la grossesse et après l'accouchement.
- Suivi de la santé des enfants (0 à 6 ans) : consultations médicales, permanences de puéricultrices, bilan de santé des 3-4 ans en école maternelle.
- Permanences PMI : pesées, conseils sur l'alimentation, allaitement, soins…
- Consultations PMI : assurées par un médecin (sur rendez-vous).
- Le service social de la Maison des Solidarités de Chelles propose un accueil sans rendez-vous tous les matins.

Renseignements Maison Départementale des Solidarités

Hôtel du département
12, rue des Saint-Pères
77 000 Melun
Tél. : 01 64 14 77 77
www.seine-et-marne.fr

Maison Départementale des Solidarités
25 av. du Gendarme Castermant
77508 Chelles cedex
Tél. : (service petite enfance) : 01 64 26 51 05

c/ Les aides de la Ville :

Des tarifs individuels calculés selon les ressources des familles.

Pour rendre accessibles les services au plus grand nombre, les tarifs des accueils de la petite enfance, comme l'ensemble des services municipaux, sont établis d'après le quotient familial calculé en fonction de la situation familiale (revenus, nombre d'enfants…).

d/ Les Relais Assistantes Maternelles :

Le Relais Assistants(es) Maternels(les) est un service municipal de proximité, gratuit et ouvert aux parents, aux gardes à domicile et aux assistants(es) maternels(les) accompagnés(ées) des enfants. Il a pour vocation d'être un espace d'accueil et d'échange au service des familles et s'inscrit dans une démarche de professionnalisation des assistants(es) maternels(les) indépendants(es) et des gardes à domicile. Lieu d'échange, d'information et d'animation, c'est un espace ressource sur les métiers de la Petite Enfance et sur toutes les questions concernant l'accueil individuel de l'enfant.

Relais Assistant(es) Maternel(les) central : 4 bis, rue des Frères Verdeaux
Tél. : 01 72 84 62 53 - 01 72 84 62 52

Planning d'ouverture RAM central 4bis, rue des Frères Verdeaux

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	**Fermé au public**	**Accueil jeu** 9h30-11h30	**Accueil jeu** de 19h30 à 11h30 **Permanence administrative sur RDV** de 9h à 12h30	**Fermé au public**	**Accueil jeu** de 9h30 à 11h30
Après-midi	**Accueil public** de 14h à 19h **Accueil jeu** de 16h30 à 18h30	**Fermé au public**	**Accueil public** de 14h à 17h30	**Fermé au public**	**Permanence téléphonique** de 12h30 à 14h **Permanence administrative sur RDV** de 14h à 17h30

Planning d'ouverture dans les 4 RAM annexes + lieux

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	**Marcel Dalens** Accueil jeu 9h30-11h30	**Hubertine Auclert** Accueil jeu 9h30-11h30	**Hubertine Auclert** **Permanence administrative sur RDV** de 9h à 12h30	**Hubertine Auclert** Accueil jeu 9h30-11h30	**Charlogtte Delbo** Accueil jeu 9h30-11h30
Après-midi	**Charlogtte Delbo** **Permanence administrative sur RDV** de 14h à 17h30	**Fermé au public**	**Fermé au public**	**Jean Moulin** Accueil public 14h-17h30	**Marcel Dalens** **Permanence administrative sur RDV** de 14h à 17h30

Les RAM annexes sont fermés pendant les vacances scolaires. Ce planning est suceptible de modifications.

Les lieux / adresses des RAM annexes

Espace socioculturel Marcel Dalens
35, Avenue Delambre
Tél. : 01 64 72 65 71

Espace socioculturel Jean Moulin
Place Jean Moulin
Tél. : 01 60 08 02 19

Espace socioculturel Hubertine Auclert
8, rue Turgot
Tél. : 01 60 20 21 56

Espace socioculturel Charlotte Delbo
7, allée de la Noue Brossard
Tél. : 01 64 26 61 55

Bien choisir
le mode d'accueil pour votre enfant

Selon votre mode de vie, votre activité professionnelle, plusieurs formules d'accueil sont proposées.

	Crèches multi-accueils	Crèche familiale
Fréquentation régulière sous contrat	une demi-journée à 5 jours/semaine	de 3 à 5 jours/semaine sous contrat

1 . *L'accueil régulier*

a/ Les crèches / multi-accueil

Ces structures accueillent du lundi au vendredi les enfants à partir de 10 semaines. Les locaux sont aménagés pour favoriser l'éveil des jeunes enfants. Le personnel qualifié est garant d'activités adaptées à l'âge et au développement des tout-petits ainsi que d'une qualité de soins, d'hygiène et d'alimentation équilibrée. La fréquentation des enfants doit être régulière.

Les lieux / adresses des crèches multi-accueil

Crèche des Frères Verdeaux
4, rue des Frères Verdeaux
Tél. : 01 64 21 98 25
Capacité d'accueil : 30 enfants

Crèche Françoise Dolto
97, av. des Sciences
Tél. : 01 60 20 00 77
Capacité d'accueil : 64 enfants

Maison de la Petite Enfance
50, boulevard Alsace Lorraine
Tél. : 01 60 93 00 10
Capacité d'accueil : 38 enfants

Crèche du Parc
21/23, rue Adolphe Besson
Tél. : 01 64 72 65 46
Capacité d'accueil : 40 enfants

Crèche Les Petits Poucets
47, rue Gambetta
Tél. : 01 60 20 37 03
Capacité d'accueil : 27 enfants

Crèche de l'Aulnoy
8, rue Maurice Abbès
Tél. : 01 64 26 42 25
Capacité d'accueil : 26 enfants

Crèche Babilou
55/57, avenue François Mitterrand
Tél. : 01 64 21 98 25
Capacité d'accueil : 35 enfants

b/ La crèche familiale municipale

Ce mode d'accueil allie accueil individualisé (accueil au domicile d'une assistante maternelle agréée) et collectif (espace commun mis à disposition des assistantes maternelles). La crèche et les assistantes maternelles agréées sont gérées par la Ville à travers le service de la Petite Enfance. Au sein de la crèche familiale, un espace avec une salle de jeux est mis à disposition des assistantes maternelles afin que les enfants puissent expérimenter la collectivité à travers des activités ou ateliers proposés par l'équipe d'encadrement.

Les assistantes maternelles peuvent aussi y emprunter des livres et des jouets.
Renseignements / Demande de place : Mairie-Espace Services.

L'adresse

La Rotonde
14, rue du Dr Mouchet
Tél. : 01 64 21 12 87
Capacité d'accueil : 70 enfants

2 . *Modalités d'inscription et d'accueil pour les services Multi-Accueils et crèches familiales*

Comment s'inscrire ?

Les familles doivent être obligatoirement domiciliées à Chelles.

Pour les enfants déjà nés (âgés de 10 semaines à 3 ans) ou ceux à naître.

3 étapes sont indispensables pour une demande de place :

1 / Remettre ou a envoyer à l'Espace Services de la Mairie une fiche de préinscription, muni des documents suivants (disponible à l'Espace Services ou téléchargeable) :

- La fiche de préinscription dûment complétée et de la fiche de renseignements familiaux (téléchargeables sur www.chelles.fr - rubrique Espace Citoyens-Familles, ou disponible à l'Espace Services)

- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (quittance EDF, facture téléphone fixe,…)

- Le certificat médical indiquant l'âge de la grossesse ou l'acte intégral de naissance de l'enfant.

2 / Assister au **point info** sur les modes de garde (cf encadré)

3 / Envoyer le ,dossier de demande de place au service Petite Enfance de la Mairie (dossier remis uniquement lors du point info).

Chaque demande sera étudiée par la commission d'attribution qui est composée de un élu, une coordinatrice de crèche, les directrices de crèches, le responsable du RAM et une secrétaire.

La commission se réunit deux fois par an, au printemps et en septembre. Durant le reste de l'année, des places peuvent être attribuées en fonction d'éventuelles disponibilités.

Mairie-Espace Services
Parc du Souvenir
Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60
Horaires d'ouverture
p.44

Le point informations modes de gardes de la Petite Enfance de la Ville de Chelles :

Un passage **incontournable** pour toute demande de place en crèche sur la ville de Chelles. Les professionnelles de la Petite Enfance y accueillent les familles tous les 3e mercredi du mois (sauf en août) pour leur présenter les différents modes de garde existants sur la ville de Chelles. Un temps d'échange avec le public permet ensuite d'apporter des précisions et de répondre aux questions des familles.

Un dossier est remis aux participants désireux de faire une demande de place en Structures Multi Accueils (SMA)

Des documents à retourner au Service Petite Enfance y sont listés. Leur réception validera la demande de place.

Les inscriptions sont prises à partir du 7e mois de grossesse.

L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) indépendant(e)

Les familles peuvent confier leur enfant à un(e) assistant(e) maternel(le) qui l'accueillera à son domicile. L' agrément, accordé par les services du Conseil Départemental de Seine-et-Marne garantit des conditions d'accueil, d'hygiène, de sécurité et de capacités éducatives de l'assistant(e) maternel(le). Il/elle est employé(e) directement par les parents qui établiront un contrat de travail précisant les modalités de garde de l'enfant : horaires journaliers, soins à apporter, alimentation, autorisations de déplacements de sorties…
Les assistantes maternelles peuvent travailler en lien avec le Relais d'Assistantes Maternelles de la Ville qui les soutient dans leur activité professionnelle.
Pour obtenir la liste des assistantes maternelles agréées, contacter la Maison Départementale des Solidarités ou le Relais Assistantes Maternelles (coordonnées p.19) ou sur le site de la Ville : www.chelles.fr

3 . *Forum Modes de Garde*

Ce forum est proposé tous les ans en juin

Cette manifestation s'adresse :

- Aux parents qui sont à la recherche d'un mode de garde à domicile, aux assistantes maternelles en recherche de familles en demande de places pour leurs enfants, et aux professionnelles « gardes à domicile ».

Elle s'adresse également aux parents qui ont essuyés un refus à la suite de leur demande de place en crèche.

- L'objectif est de provoquer une rencontre parents/assistantes maternelles et gardes à domicile
- Donner des infos d'ordre administratif aux parents futurs employeurs
- Proposer aux assistantes maternelles et gardes à domicile d'échanger avec des professionnel(les) de la petite enfance
- Mettre à disposition divers renseignements concernant les employeurs ou futurs employés.

Maison Départementale des Solidarités
25, av. du Gendarme Castermant
77508 Chelles cedex
Tél. (service petite enfance) :
01 64 26 51 05

Mairie-Espace Services
Parc du Souvenir Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60
Horaires d'ouverture
p.44

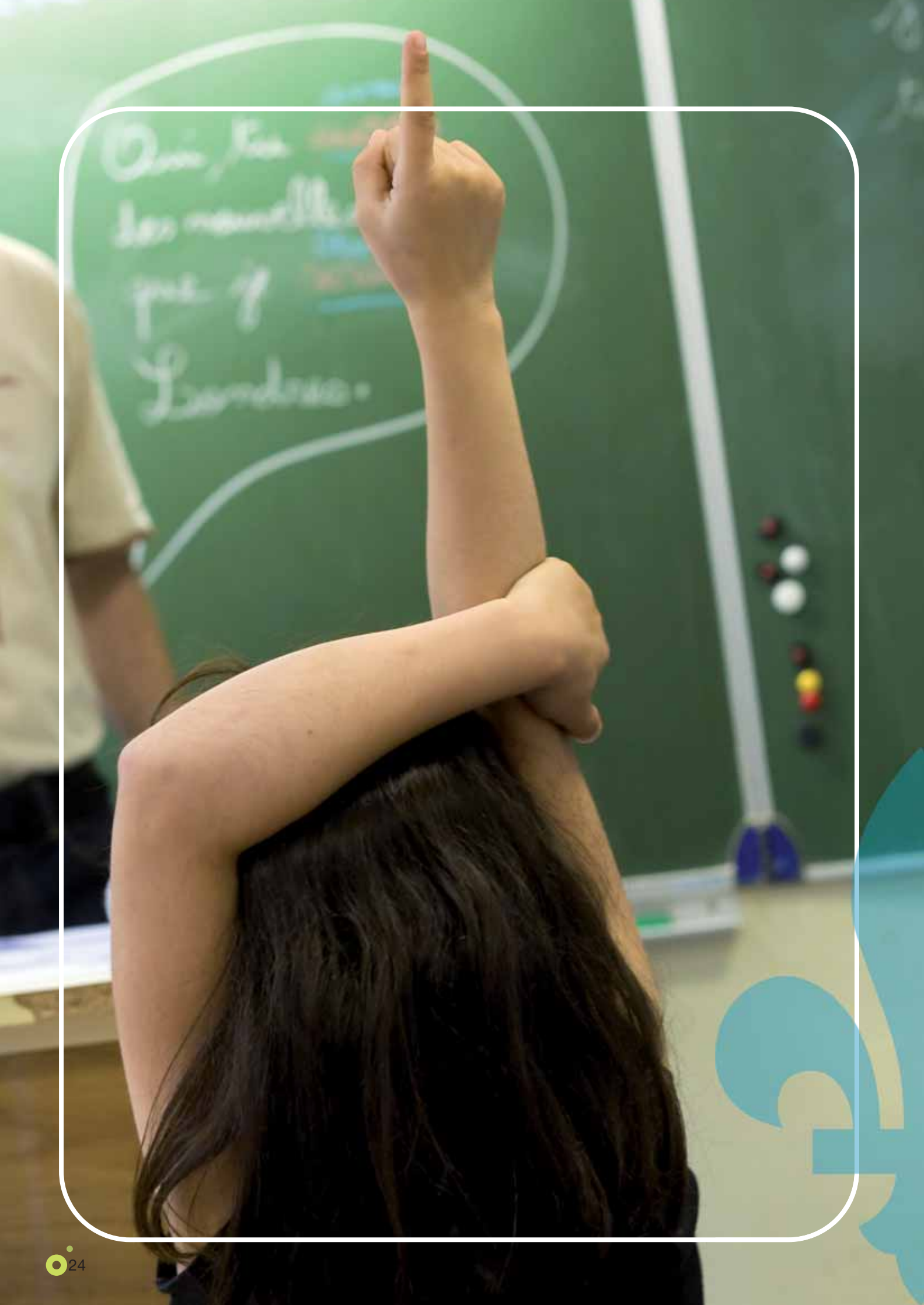

A L'ÉCOLE

Les inscriptions
et établissements scolaires

Les enfants sont scolarisés dans les écoles selon la carte scolaire déterminée par la municipalité, qui dépend du lieu de domicile de l'enfant.

Selon les places disponibles, les enfants âgés de 3 ans, ou qui auront 3 ans avant la fin de l'année 2015, pourront être accueillis à l'école maternelle pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Seuls les enfants qui dépendent des écoles Grande Prairie et Chappe, peuvent être scolarisés dès 2 ans (dans la limite des places disponibles et selon le nombre d'enseignants nommés).

Comment s'inscrire ?

Pour connaître l'école dont votre (vos) enfant(s) dépend(ent), contacter l'Espace Services de la Mairie ou la direction de la Vie scolaire.

Les inscriptions ont lieu à partir du mois de janvier précédent la rentrée scolaire.

Pour les enfants qui entrent à l'école maternelle ou ayant déménagé, il est nécessaire de faire une pré-inscription à l'Espace Services de la Mairie de Chelles, muni des documents suivants :

- un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (original + 1 photocopie).
- le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour : Vaccin Diphtérie Tétanos Polio obligatoire. Le vaccin ROR (Rougeole, Oreillon, Rubéole) est conseillé (original + 1 photocopie).
- le livret de famille ou acte de naissance de l'enfant (original + 1 photocopie).

Une fiche d'inscription sera remise précisant l'école de l'enfant. Les parents devront ensuite prendre rendez-vous avec le(la) directeur(trice) de l'école pour procéder à l'admission définitive de l'enfant.

Concernant les inscriptions en CP de l'ensemble des élèves de grande section, elles seront automatiques dans l'école de secteur. Les fiches seront transmises par courrier aux familles.

Mairie-Espace Services
Parc du Souvenir
Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60
espace-services@chelles.fr
ou
Direction de la Vie Scolaire
Tél. : 01 64 72 84 43
viescolaire@chelles.fr
Horaires d'ouverture p.44

1 . *Les dérogations*

Les dérogations sont accordées à titre exceptionnel. Toute demande doit être formulée au moment de l'inscription et doit être motivée pour des raisons de garde, de santé de l'enfant ou de regroupement des fratries. Une commission composée de l'inspectrice de l'Education Nationale, de l'élue et de la direction de la Vie Scolaire examine les demandes à la fin du mois de mai. Une réponse est adressée par courrier au mois de juin précédant la rentrée.

2 . *Classes spécialisées*

L'Education Nationale étudie au cas par cas les demandes pour scolariser les enfants souffrant de handicap et offrir les meilleures conditions d'intégration dans le milieu scolaire, en lien avec l'équipe enseignante. Les auxiliaires de vie scolaire dépendent des services de l'Etat.

L'école élémentaire des Arcades Fleuries accueille les élèves handicapés moteur et celle de l'école élémentaire des Tournelles accueille des enfants mal-voyants. (Classe d'Intégration Scolaire)

3 . *Les conseils d'école*

Un conseil d'école existe dans chaque école et se réunit au moins trois fois par an. Composé d'enseignants, de parents d'élèves, de DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) d'un représentant de la municipalité, il consiste à donner des avis sur le projet d'école, faire des suggestions sur le fonctionnement de la vie à l'école, voter le règlement intérieur…

La liste des membres du conseil d'école dont dépend votre enfant est disponible en mairie à la direction de la Vie Scolaire et auprès du directeur/directrice de chaque école.

4 . *L'accompagnement scolaire*

La Ville a mis en place 2 sessions soutiens hebdomadaires gratuits au sein du quartier Grande Prairie, pour aider les collégiens rencontrant des difficultés scolaires.

Renseignements : Mairie - Direction de la Vie scolaire

L'association le P'tit Pont propose également un soutien scolaire pour les élèves des écoles élémentaires après la classe dans cinq quartiers de la ville.

Plus d'informations au 01 64 26 32 24.

Mairie
Direction de
la Vie scolaire
Tél. : 01 64 72 84 43
viescolaire@chelles.fr

5 . *Liste des établissements*

Etablissements	Adresses	Lignes Directes
Enseignement public		
Arcades Fleuries élémentaire	Rue des Arcades	01.60.20.02.11
Arcades Fleuries maternelle	Rue des Arcades	01.60.20.43.16
Aulnes élémentaire	63, rue des Sources	01.72.84.63.21
Aulnes maternelle	63, rue des Sources	01.72.84.63.23
Bickart 1 élémentaire	Rue A. Bordereau	01.72.84.63.41
Bickart 1 maternelle	Rue A. Bordereau	01.72.84.63.43
Bickart 2 maternelle	Rue A. Bordereau	01.72.84.63.48
Calmette élémentaire	30, av. Claude Bernard	01.60.20.93.09
Calmette maternelle	17, avenue Delambre	01.60.20.94.12
Lise London	Avenue du Gendarme Castermant	01.72.84.63.71
Chantereine	Rue Henrion	01.60.20.05.70
Chappe élémentaire	Avenue Chappe	01.60.20.86.37
Chappe maternelle	Avenue Chappe	01.60.20.42.88
Curie élémentaire	Rue Buignet	01.72.84.63.31
Curie maternelle	8, rue de la Liberté	01.72.84.63.33
Delambre élémentaire	Avenue Delambre	01.60.20.93.11
Delambre maternelle	Avenue Delambre	01.60.20.96.96
Fournier 1 élémentaire	59, avenue Henin	01.60.08.05.28
Fournier maternelle	59, avenue Henin	01.64.72.63.27
Grande prairie élémentaire	22, ter rue des Cottages	01.60.08.13.12
Grande prairie maternelle	22, ter rue des Cottages	01.60.08.10.20
Jules Ferry élémentaire	32, av. du Mal Foch	01.60.08.03.75
Le Parc maternelle	8, rue Adolphe Besson	01.64.21.41.31
Mont-Chalâts élémentaire	90, avenue de Claye	01 72 84 36 10
Mont-Chalâts maternelle	90, avenue de Claye	01.72.84.63.13
Pasteur	1, rue Henri Poincare	01.60.08.07.46
Pont du Forest maternelle	108, av. du Mal Foch	01.60.08.62.83
Docteur Roux élémentaire	130, rue des Cités	01.72.84.63.01
Docteur Roux maternelle	130, rue des Cités	01.72.84.63.03
Tournelles - Guy Rabourdin élémentaire	1, rue sainte Bathilde	01.60.93.14.73
Tournelles - Guy Rabourdin maternelle	1, rue sainte Bathilde	01.60.93.14.70
Vieux Colombier élémentaire	Place René Collin	01.60.20.57.66
Vieux Colombier maternelle	Place René Collin	01.60.20.54.49
Enseignement privé (sous contrat)		
Ecole Gasnier Guy / Ste Bathilde (maternelle et élémentaire)	1, rue Jean Véron	01.64.72.43.50
Renseignement et inscriptions auprès de l'école uniquement		

Avant et après
la classe

Avec l'entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires et afin de perturber le moins possible l'organisation des familles, les amplitudes d'accueil des enfants restent identiques : dès 7h le matin et après la classe jusqu'à 19h, dans des espaces dédiés et situés à proximité de l'école.

Après la classe, plusieurs choix sont possibles permettant aux enfants de débuter ou d'achever leur journée autour de nombreuses activités collectives ou individuelles toujours encadrées par des animateurs qualifiés.

1. *En maternelle*

Le matin comme le soir, les animateurs accompagnent ou viennent systématiquement rechercher les enfants dans leur classe. Ils travaillent en étroite collaboration avec les enseignants et sont un lien essentiel entre la famille et l'enseignant pour des recommandations concernant l'enfant.

Les horaires et fonctionnement

- **Le matin : De 7h à 9h**
  - Arrivée de l'enfant avant 8h45
- **Le soir : De 16h15 à 19h**
  - Accueil ludique jusqu'à 19h avec possibilité de venir chercher son enfant à tout moment.
  - La facturation s'effectue selon la présence.

Les lieux d'accueils

ECOLE **fréquentée**	ACCUEILS **avant et après l'école**
Arcades Fleuries	Arcades Fleuries
Aulnes	Aulnes
Bickart	Bickart
Calmette	Calmette
Lise london	Lise london
Chantereine	Chantereine
Chappe	Chappe
Curie	Curie
Delambre	Calmette
Dr Roux	Dr Roux
Fournier	Fournier
Grande Prairie	Grande Prairie
Le Parc	Le Parc
Mont-Chalâts	Mont-Chalâts
Pasteur	Pasteur
Pont du Forest	Pont du Forest
Tournelles	Tournelles
Vieux Colombier	Vieux Colombier

NB : changements possibles de lieux d'accueil lors de périodes de travaux

2. *En élémentaire*

Les enfants sont accueillis le matin puis accompagnés au sein de l'école par les équipes d'animation. Après la classe, plusieurs possibilités d'accueil sont proposées : les élèves peuvent suivre l'étude surveillée au sein de l'école ou participer à un éventail d'activités proposées par les animateurs au sein de l'accueil ludique.

Les horaires et fonctionnement

• **Le matin** : **De 7h à 9h**
- Arrivée de l'enfant avant 8h45

• **Le soir :** Plusieurs formules d'accueil sont proposées **de 16h15 jusqu'à 19h**

1/ Etudes surveillées :
Les enfants restent à l'école pour suivre l'étude surveillée organisée par les enseignants de l'école.

2 formules sont proposées :

- Etudes surveillées jusqu'à **17h30** + avec possibilité d'accueil ludique jusqu'à **18h15** (facultatif et sans surcoût).
  Les parents peuvent venir chercher les enfants à la fin de l'étude à **17h30** à l'école ou avant **18h15** à l'accueil ludique.
- Etudes surveillées **jusqu'à 17h30** + accueil ludique **jusqu'à 19h.**
  Cette formule propose l'amplitude horaire maximum de l'accueil ludique.

  Pour les deux formules d'études surveillées, la tarification est un forfait mensuel, quelle que soit la fréquentation de l'enfant à l'étude ou à l'accueil.

ATTENTION : SI L'ENFANT FRÉQUENTE L'ACCUEIL SANS SE DÉSINSCRIRE DE L'ÉTUDE, LES 2 PRESTATIONS SERONT FACTURÉES

2 / Accueil ludique :

- Accueil ludique **jusqu'à 19h.**
  Les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment à partir de **16h15.**

Les lieux d'accueils

ECOLE **fréquentée**	ACCUEILS **avant et après l'école**
Arcades Fleuries	Arcades Fleuries
Aulnes	Aulnes
Bickart	Bickart
Calmette	Calmette
Lise London	Lise London
Chappe	Chappe
Curie	Curie
Delambre	Calmette
Dr Roux	Dr Roux
Fournier	Fournier
Grande Prairie	Grande Prairie
Jules Ferry	Jules Ferry
Mont-Chalâts	Mont-Chalâts
Pasteur	Pasteur
Tournelles	Tournelles
Vieux Colombier	Vieux Colombier

NB : changements possibles de lieux d'accueil lors de périodes de travaux

630 192
repas servis les jours scolaires

286 352
petits déjeuners et goûters servis en centres de loisirs
(en 2014/2015)

Le temps du midi

Le souci de l'équilibre alimentaire

Les restaurants scolaires sont ouverts à tous les enfants scolarisés. Les repas sont préparés par la société Elior, garante de menus équilibrés et élaborés selon des règles strictes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Une commission spécifique composée d'élu(e)s, de responsables de la société Elior, de parents d'élèves et des directeurs de restauration, se réunit chaque trimestre pour examiner les menus proposés.

Les menus sont affichés dans chaque école, adressés par courrier aux familles bénéficiaires ou consultables sur le site www.chelles.fr.

Soucieuse de faire de la pause méridienne un moment de détente et d'apprentissage, la Ville a aménagé ses restaurants scolaires en « self-services ».

Ce concept vise à favoriser un juste équilibre entre épanouissement, accompagnement et recherche de l'autonomie de l'enfant dans un univers ludique et adapté.

Enfant allergique : une attention particulière

Pour les enfants souffrant d'allergies ou de problèmes de santé, la Ville propose d'élaborer avec les parents et l'Éducation Nationale un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Ce P.A.I. détermine au cas par cas le suivi de l'enfant : régime alimentaire, prise de médicaments, soins d'urgence, activités incompatibles avec la santé de l'enfant.

Ce document est transmis aux responsables en contact avec l'enfant : enseignants, centres d'accueil de loisirs afin d'assurer une vigilance particulière autour de l'enfant.

Renseignements auprès de la Mairie - Direction de la Vie scolaire

Mairie
Direction de la Vie scolaire
Tél. : 01 64 72 84 43
viescolaire@chelles.fr
Horaires d'ouverture de la mairie p.44

Les horaires

- **Les repas** sont servis entre 12h et 14h dans toutes les écoles sous la responsabilité de la Ville.

Dans les assiettes

Les enfants élaborent leur repas parmi un choix de 2 plats (2 entrées et 2 desserts).

La pause du midi : un temps pour lire, s'amuser, se ressourcer

Au-delà de l'encadrement habituel du temps du midi, les animateurs proposeront aux enfants une palette d'activités et d'ateliers (en élémentaire) leur permettant de se reposer, se détendre ou de jouer.

Les ateliers de la pause méridienne

Des ateliers avec des intervenants extérieurs en élémentaire (théâtre, arts plastiques, lectures, échecs…). et des espaces permanents seront réaménagés au sein des locaux de l'école pour la lecture, les jeux d'imitation, de construction, de motricité,… et serviront pendant les accueils ludiques du midi ou du soir avec les équipes d'animation.
Le planning des ateliers effectués lors du temps de midi est disponible sur le site de la Ville : www.chelles.fr

DES ACTIVITÉS LE MERCREDI APRÉS-MIDI, LE SAMEDI ET PENDANT LES VACANCES

Les mercredis et journées loisirs

Auparavant appelés « centres de loisirs », **les Accueils ludiques** ont toujours vocation à être des structures dynamiques, créatives et enrichissantes pour accueillir les enfants durant leur temps de loisirs les mercredis après-midi, et lors des petites et grandes vacances scolaires.

Passerelle entre l'école et la famille, les animateurs proposent, à travers un projet pédagogique précis et selon le rythme et l'âge des enfants, des activités éducatives, manuelles, sportives, individuelles et collectives qui contribuent à leur épanouissement et à l'acquisition des notions de vie indispensables en collectivité.

Les horaires

- **Le mercredi**

  - **2 formules d'accueil :** de 12h à 19h
    - Repas uniquement (sortie des enfants à 13h30).
    - Repas + après-midi loisirs jusqu'à 19h (Départ des enfants à tout moment à partir de 17h00).

- **Pendant les vacances**

  - **Journée entière :** de 7h à 19h
    (arrivée de l'enfant avant 9h le matin et départ le soir à partir de 17h)

  - **½ journée matin** : de 7h à 13h30 (avec repas)
    (arrivée de l'enfant avant 9h le matin et départ le midi à 13 h 30)

  - **½ journée après-midi :** de 13h30 à 19h (sans repas)
    (arrivée de l'enfant à 13h30 le midi et départ le soir à partir de 17h)

IMPORTANT
L'affectation dans un accueil de loisirs dépend de l'école fréquentée par l'enfant. Cependant, afin de permettre un accueil dans les meilleures conditions et selon les normes d'encadrement imposées, la capacité d'accueil des centres est limitée. Aussi, il pourra vous être proposé un autre centre s'il n'y a plus de place disponible dans le centre d'accueil habituel.

Le mercredi :

ECOLE FRÉQUENTÉE	ACCUEILS LUDIQUES DU MERCREDI
ARCADES (Maternel et élémentaire)	ARCADES (Maternel et élémentaire)
AULNES (Maternel et élémentaire)	AULNES (Maternel et élémentaire)
BICKART (Maternel et élémentaire) et Gasnier Guy	BICKART (Maternel et élémentaire)
CALMETTE (Maternel et élémentaire)	CALMETTE (Maternel et élémentaire)
LISE LONDON (Maternel et élémentaire)	LISE LONDON (Maternel et élémentaire)
CHAPPE (Maternel et élémentaire)	CHAPPE (Maternel et élémentaire)
CHANTEREINE (matenel)	VIEUX COLOMBIER (maternel) *
CURIE (Maternel et élémentaire)	CURIE (Maternel et élémentaire)
DELAMBRE (Maternel et élémentaire)	CALMETTE (Maternel et élémentaire)
DR ROUX (Maternel et élémentaire)	DR ROUX (Maternel et élémentaire)
FOUNIER (Maternel et élémentaire)	FOUNIER (Maternel et élémentaire)
GRANDE PRAIRIE (Maternel et élémentaire)	GRANDE PRAIRIE (Maternel et élémentaire)
JULES FERRY (élémentaire)	JULES FERRY (élémentaire)
LE PARC (maternel)	TOURNELLES (Maternel)
MONT CHALAT (Maternel et élémentaire)	MONT CHALAT (Maternel et élémentaire)
PASTEUR (Maternel et élémentaire)	PASTEUR (Maternel et élémentaire)
PONT DU FOREST (Maternel)	GRANDE PRAIRIE (Maternel)*
TOURNELLES (Maternel et élémentaire)	TOURNELLES (Maternel et élémentaire)
VIEUX COLOMBIER (Maternel et élémentaire)	VIEUX COLOMBIER (Maternel et élémentaire)

** Sur ces deux lieux, un transport en car est mis en place afin de déposer les enfants sur la structure d'accueil*

Pour les petites et grandes vacances :

Les centres ouverts durant les vacances scolaires peuvent varier d'une période à l'autre. Une information sera faite un mois et demi avant le période. (Affichage dans les centres et sur le site de ville)

L'école municipale des sports et des stages sportifs

Grâce à l'école multisports et aux stages sportifs proposés par la Ville, les enfants de 4 à 12 ans peuvent s'exercer à de multiples activités sportives tout au long de l'année scolaire ainsi qu'à chaque période de vacances scolaires.

1. *Ecole multisports*
(les samedis - hors périodes vacances)

Un programme de découverte sportive est proposé sur 4 tranches d'âges (4-5 ans, 6 ans, 7-8 ans et 9-10 ans) et vise une progression continue de l'enfant.
Les activités choisies permettent à l'enfant une découverte plus large du sport et complèteront le programme sportif mené à l'école ou en périscolaire. Inscription en mairie - Direction des Sports - horaires de la mairie p 44

Les horaires

- **Les séances sont organisées le :**
  - **Pour les enfants de 6 à 10 ans le : samedi** de 9h45 à 11h45
  - **Pour les enfants de 4 à 5 ans le : samedi matin** de 9h30 et 10h30

2 . *Stages sportifs*

Des stages sportifs ouverts aux enfants de 6 à 12 ans, sont organisés à chaque vacance scolaire sauf les vacances de Noël. Des formules pour tous les goûts puisque les enfants peuvent choisir :

- des stages de 5 matinées pour les 7/12ans
- des après-midi à la carte pour les 6/12 ans

L'occason de découvrir de nouvelles activités ou de se perfectionner dans une pratique spécifique.

Pour s'inscrire : En Mairie - Direction des Sports
01 64 72 85 83 ou 85 33

Club Jeunesse
(12-17 ans)

Répartis dans les quartiers de la ville, les trois Clubs Jeunesse accueillent les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui sont libres de choisir celui qui leur convient le mieux, selon leur domicile, leurs affinités,... Au sein de ces espaces, liberté d'action et d'expression riment avec encadrement et respect des règles de vie. La mission des animateurs est de proposer aux jeunes des projets ou des activités qui correspondent à leurs envies, leurs attentes du moment, tout en participant à leur construction individuelle, leur autonomie et à leur insertion dans la société.
Des programmes thématiques, communs aux trois Clubs Jeunesse, sont élaborés avec les jeunes pour chaque période de vacances ou de mercredi, avec des sorties, des ateliers, des rencontres. Forts d'expériences réussies, les Clubs Jeunesse sont de véritables moteurs dans le renforcement du lien entre les générations en organisant des moments de rencontres conviviales avec les seniors de la ville.
Les Clubs Jeunesse jouent pleinement leur rôle de passerelle avec les autres espaces jeunesse de la Ville et redirigent les jeunes vers eux pour la réalisation de projets et mini-séjours spécifiques ou thématiques.

Renseignements en mairie - Direction Jeunesse

Les lieux

Club Jeunesse - Delambre - Avenue Delambre - Tél : 01 64 26 68 63
Club Jeunesse - Cressonnières - Rue des Aulnes - Tél : 01 64 21 39 42
Club Jeunesse - La Fontaine - 2, avenue de Liaubon - Tél : 01 60 20 91 34

Mairie
Direction Jeunesse
Tél. : 01 64 72 84 62
Horaires d'ouverture de la mairie p.44

Inscriptions, réservations…
suivez le guide

4 ETAPES INCONTOURNABLES

1 CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL 2016

DU 14 SEPTEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2015

LE QUOTIENT FAMILIAL, INCONTOURNABLE POUR L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS

Les tarifs des prestations dépendent du quotient familial. Pour une meilleure équité sociale, il est calculé d'après les ressources actuelles du foyer.
Il doit être réactualisé chaque année.

Les familles n'ayant pas effectué leur quotient se verront appliquer la tarification maximum.

Pièces à fournir pour le calcul du quotient familial
- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2015 (téléchargeable sur www.impots.gouv.fr)
- Attestation Caisse d'Allocations Familiales (téléchargeable sur www.caf.fr)

2 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE UNIQUE

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE s'effectue en une seule fois et permet d'accéder aux activités suivantes :

- Accueils avant et après l'école
- Accueils de loisirs le mercredi après-midi et pendant les vacances
- Restauration scolaire
- Etudes surveillées
- Séjours vacances

Elle est obligatoire pour chaque enfant et valable pour toute l'année scolaire.

Si votre enfant est déjà inscrit :
- Vous avez reçu à votre domicile votre dossier pré-rempli. Il suffit de le retourner signé avec vos éventuelles modifications.

S'il s'agit d'une première inscription :
- Vous devez vous rendre en mairie, à l'Espace Services.

Cette inscription, est valable
DU 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOÛT 2016

3 RÉSERVATIONS

A SAVOIR :
En l'absence de réservation, votre enfant ne sera pas accueilli.
En cas de réservation hors délais le tarif sera majoré : tarif quotient x 1,5 sauf sur présentation d'un justificatif médical.

Pour quelles activités ?

- Accueil ludique du mercredi après-midi
- Accueil ludique des vacances
- Etudes surveillées
- Séjours vacances

Après-midi loisirs du mercredi :
2 formules sont proposées et soumises à réservation :

- **repas uniquement**
- **repas + après-midi loisirs**

(Pas de réservation pour les accueils du matin et du soir et la restauration des lundis, mardis, jeudis et vendredis)

Quand réserver ?
Pour les mercredis après-midi ou la période de vacances, la réservation peut être effectuée ou modifiée jusqu'à 2 semaines avant le mercredi ou le début de la période de vacances concernée.
Exemple :
Jour d'accueil : le mercredi 23 octobre
Réservation ou modification possible : avant le mercredi 9 octobre.

Pour les périodes de vacances, elle doit être faite au plus tard 12 jours avant la période concernée.

Comment réserver ?

- En ligne sur www.chelles.fr/rubrique Espace Citoyens-Familles
- Guide d'utilisation en ligne
- Bulletins à disposition dans les accueils de loisirs ou en mairie à l'Espace Services.

4 PAIEMENT

CRÈCHES, ACCUEILS LUDIQUES, SÉJOURS.

- Par prélèvement bancaire : formulaire (page 43),
- En ligne (paiement sécurisé),
- Par carte bancaire,
- Par chèques libellés à l'ordre de la « régie enfance unique »,
- Par Chèque CESU (Chèque Emploi Services) – sauf pour les séjours vacances.

Paiements à l'Espace services les jours suivants :
lundi, mercredi, vendredi matin de 9h00 à 12h30
ou mardi et jeudi de 14h00 à 17h30.

RESTAURATION SCOLAIRE

- Prélèvement automatique : contacter le 01 41 29 38 71
- Paiement en ligne : se connecter au site http://chelles.cantines.com. rubrique information pratiques
- T.I.P. : Signer et renvoyer à Elior - Centre de traitement - 67942 Strasbourg cedex.
- Chèque : (libellé à l'ordre d'**ELRES**).
A envoyer à ELIOR - Centre de Traitement - 67942 Strasbourg en y joignant le talon de paiement (T.I.P.)
- Espèces : Se rendre à l'Espace Services de la Mairie de Chelles, muni de la facture
(Permanences : lundi, mercredi de 9h à 12h30 - mardi et jeudi de 14h à 17h15)

A SAVOIR :
les factures non réglées sont transmises au Trésor Public chargé du recouvrement.

OÙ, QUAND ET COMMENT FAIRE VOS DEMARCHES

Renseignements, inscriptions, réservations pour vos enfants : des possibilités multiples et simplifiées pour entreprendre vos démarches. Choisissez la formule qui vous convient le mieux !

En ligne sur www.chelles.fr / Espace Citoyens-Familles

Effectuer toutes vos réservations des mercredis après-midi et vacances pour les accueils de loisirs.

- Consulter, imprimer et régler vos factures en ligne via PAYBOX, un système de paiement sécurisé. Si vous adhérez à la facturation en ligne, vous ne recevrez plus de factures papier.
- Etre informé sur l'actualité et les événements dans les écoles, les programmes d'activités des accueils de loisirs, consulter les menus de la cantine, les tarifs des services municipaux,…
- Modifier à tout moment les informations qui vous concernent : changement de numéro de téléphone, adresse mail.
- Bénéficier d'un espace de stockage personnel dans lequel vous pourrez déposer vos pièces justificatives.

IMPORTANT : ces données sont strictement personnelles et confidentielles.

Pour créer ou modifier votre compte sur l'Espace Citoyens-Familles, un guide d'utilisation est disponible sur le site internet de la Ville.

Renseignements Espace Services : portail-familles@chelles.fr

Sans vous déplacer

1. *Par mail : portail-famille@chelles.fr*

Il vous suffit de renvoyer les documents et pièces justificatives dûment remplis et scannés à l'adresse suivante : **portail-familles@chelles.fr**

2. *Par courrier*

Adressez vos documents à :
Mairie - Espace Services
Parc du Souvenir Emile Fouchard -
77500 Chelles

! Info !
Les formulaires, bulletins d'inscription et de réservation sont disponibles sur www.chelles.fr et en Mairie à l'Espace Services.

Mairie
Espace Services
Parc du Souvenir
Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60

En Mairie

L' Espace Services de la Mairie

Vous pouvez effectuer toutes vos inscriptions et démarches administratives dans un seul lieu :
- Actes administratifs ou d'état civil (passeport, carte nationale d'identité, sortie de territoire,..),
- Réservations (accueils ludiques, activités), demandes de place (crèche et séjours),
- Inscriptions à l'école maternelle et élémentaire, renseignements sur la sectorisation, la restauration scolaire,
- Paiement des factures,

Cet espace entièrement réaménagé et accessible aux personnes à mobilité réduite, permet une attente dans les meilleures conditions avec son espace enfants et ses écrans vidéos.

Mairie
Espace Services
Parc du Souvenir
Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60

s horaires d'ouverture

- **Lundi, mardi, mercredi, vendredi :** de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 **(le mardi jusqu'à 19h30)**
- **Jeudi :** de 14h à 17h30
- **Samedi :** 9h à 12h30

Indispensable :
- Le calcul du quotient familial
- Inscription administrative annuelle

	ACTIVITÉS	FORMULES	RÉSERVATIONS	TARIFICATION	DOCUMENTS À FOURNIR
ANNÉE SCOLAIRE 2015 - 2016	**Crèches / multi-accueil**	de 7h à 19h	Demande de place soumise à acceptation par la mairie. Réservées aux habitants de Chelles, exerçant une activité professionnelle ou une formation, ou en recherche d'empoi	Application du barême selon le taux d'effort. Contrat annuel	Bulletin **F**
	Accueil avant et après l'école	Accueil du lundi au vendredi de 7h à 9h Accueil ludique lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h15 à 19h	Pas de réservation	Facturation à la présence	Pas de bulletin spécifique
	Restauration scolaire	lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12h00 à 14h00			
	Etudes surveillées	- Etudes surveillées (de 16h15 à 17h30) + accueil ludique jusqu'à 18h15 (Facultatif et sans surcoût) Etudes surveillées + accueil ludique jusqu'à 19h	Réservation annuelle (forfait)	La réservation est valable pour une année entière. Le paiement est forfaitaire quelle que soit la fréquentation de l'enfant (facturation mensuelle). Toute cessation de l'activité doit être formulée par écrit à l'Espace Services. Tout mois commencé est dû	Bulletin **D**
	de loisirs du mercredi	- Repas uniquement (12h00-13h30) - Repas + après-midi loisirs (12h00 - 19h00)	Réservation	En l'absence de réservation aucun enfant ne sera accueilli. La facturation sera effectuée selon les dates de réservations indiquées. Au-delà de la date de clôture des réservations : - Toute annulation sera facturée selon le tarif en vigueur. Seules les annulations formulées par écrit avec un justificatif médical ne seront pas facturées. - En cas de réservation hors délais le tarif sera majoré : tarif quotient x 1,5 sauf sur présentation justificatif médical.	Bulletins **C1 à C5**
	Accueil de loisirs petites vacances	- Matin avec repas (de 7h à 13h30) - Après-midi (sans repas de 13h30 à 19h) - Journée entière (de 7h à 19h)	Réservation par période (calendrier page suivante)		Bulletins **E1 à E4**
ÉTÉ 2016	**Accueil de loisirs**	- Matin avec repas (de 7h à 13h30) - Après-midi (sans repas de 13h30 à 19h) - Journée entière (de 7h à 19h)	Sur réservation (indication des jours pour juillet et août)	Conditions identiques au fonctionnement durant l'année scolaire (voir plus haut)	Bulletins disponibles en avril 2016
	Séjours vacances	Pour les 6/12 ans	Demande de place (acceptation selon critères)	Application du tarif selon le quotient familial. Paiement le jour de l'inscription définitive	

Les bulletins de réservations sont disponibles en Mairie à l'Espace Services, téléchargeables sur le site www.chelles.fr ou dans les accueils ludiques.

	2015										2016							
	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT
Inscription école							Rentrée scolaire 1er sept. 2015 (sous réserve)											
Etudes surveillées					A partir du 20 juillet													
Après-midi loisirs du mercredi					A partir du 20 juillet		mercredi du 2 sept. au 14 octobre											
								A partir du 2 oct.	mercredis du 4 nov. au 16 déc.									
									A partir du 4 déc.		mercredis du 6 janv. au 17 février							
											A partir du 5 février		tmercredis du 9 mars au 13 avril					
													A partir du 8 avril		mercredis du 11 mai au 29 juin			
Accueil ludique petites vacances							du 9 sept. au 6 oct.	Vacances d'automne du 17 oct. au 1er nov.										
									du 10 nov. au 8 déc.	Vacances de Noël 19 déc. au 3 janv.								
											du 13 janv. au 9 fév.	Vacances d'hiver du 20 fév. au 6 mars						
													du 9 mars au 5 avril	vacances de printemps du 17 avril au 1er mai				
Séjours et centre de loisirs été Eté 2016 (séjours vacances, accueils de loisirs)	Voir brochure estivale diffusée courant avril 2016																Vacances à partir du 6 juillet	
Inscription EMS				à partir du 22 juin														
Stages sportifs								à partir du 2 octobre				à partir du 6 février		à partir du 2 avril				

Période de réservation

Période de vacances ou d'activités

Les réservations pour les mercredis peuvent s'effectuer ou être modifiées jusqu'à 15 jours avant la date souhaitée.

Exemple

→ Vous souhaitez réserver le mercredi 10 décembre

Date maximum de réservation : mercredi 2 décembre

→Vous souhaitez annuler la réservation du mercredi 16 octobre

Date maximum d'annulation : mercredi 2 octobre

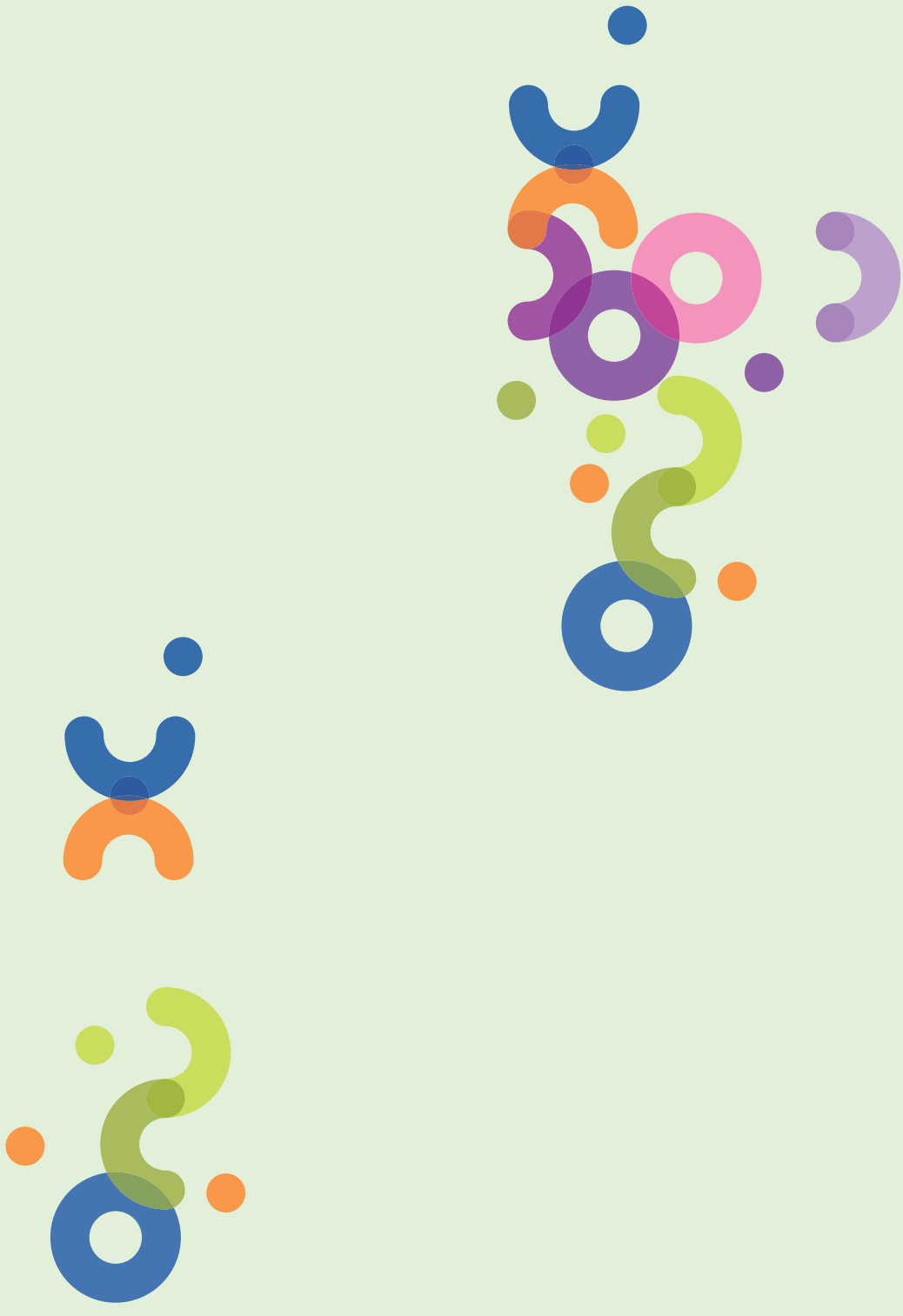

DEMANDE DE PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE (SEPA)

H

Joindre obligatoirement un RIB /RIP /RICE au format IBAN BIC

TYPE DE CONTRAT :

AUTORISATION DE PRÉLEVEMENT

En signant ce formutaire de mandat, vous autorisez (A) REGIE UNIQUE SECTEUR ENFANCE ET PETITE ENFANCE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de REGIE UNIQUE SECTEUR ENFANCE ET PETITE ENFANCE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée:

~ dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR13ZZZ485843

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

Nom, prénom .....
Adresse.....
.....
Code Postal .....
Ville .....
Pays :.....

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : REGIE UNIQUE SECTEUR ENFANCE
ET PETITE ENFANCE
Adresse : PARC DU SOUVENIR ÉMILE FOUCHARD
Code postal : 77500
Ville : CHELLES
Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I B A N |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

|_|_|_|_| |_|_| |_|_| (|_|_|_|)

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif

Signé à :

Signature

Le (JJ/MM/AA) :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur : .....

RAPPEL

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (NOM DU CREANCIER). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec (NOM DU CREANCIER).

☞ BULLETIN(S) À RENVOYER OU À DÉPOSER

Mairie - Espace Services
Parc du Souvenir Emile Fouchard - 77505 Chelles Cedex
portail-familles@chelles.fr

• Espace Services

Parc du Souvenir Emile Fouchard / 77500 Chelles

Tél. : 01 64 72 **55 60**

Horaires d'ouverture

• Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

(le mardi jusqu'à 19h30)

Jeudi : de 14h à 17h30

Samedi : de 9h à 12h30

• Direction de la Vie Scolaire

Parc du Souvenir Emile Fouchard / 77500 Chelles

Tél. : 01 64 72 **84 43**

• Direction des Sports

Parc du Souvenir Emile Fouchard / 77500 Chelles

Tél. : 01 64 72 85 33 / 01 64 72 **85 83**

• Direction de la Jeunesse

Parc du Souvenir Emile Fouchard / 77500 Chelles

Tél. : 01 64 72 **84 62**

• Direction Enfance, Petite Enfance

Parc du Souvenir Emile Fouchard / 77500 Chelles

Tél. : 01 64 72 **85 06**

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Jeudi : de 14h à 17h30

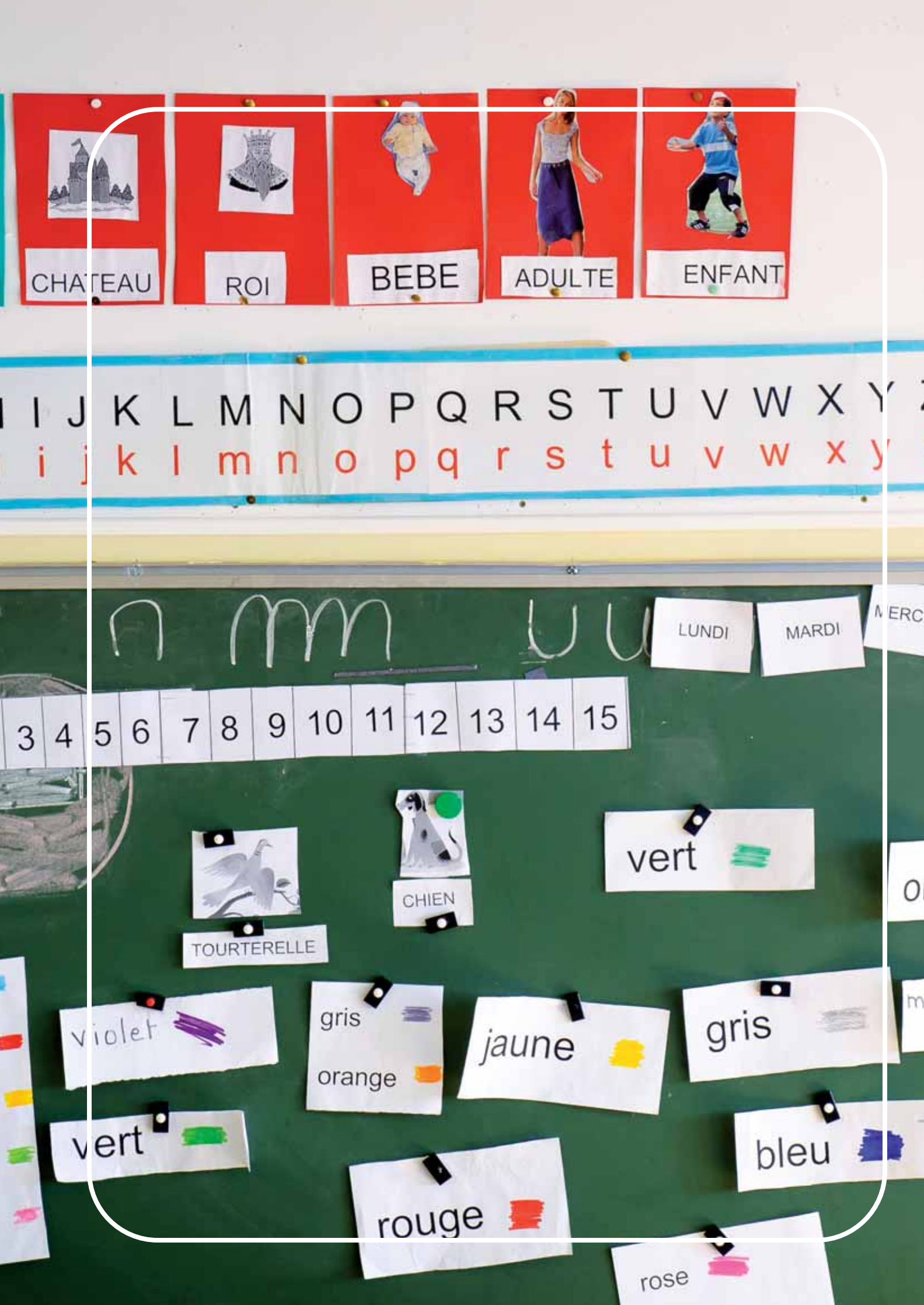
CHATEAU
ROI
BEBE
ADULTE
ENFANT
I J K L M N O P Q R S T U V W X Y
i j k l m n o p q r s t u v w x y
LUNDI
MARDI
3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15
CHIEN
TOURTERELLE
vert
violet
gris
orange
jaune
gris
vert
bleu
rouge
rose

Guide des familles
Edition 2015 - 2016
Réalisée par la Mairie de Chelles
Direction de la Communication et de l'Evénementiel
© Photos Vincent Colin
Impression : Grenier
Tirage : 2000 exemplaires